

Assemblée générale CUREJ

29 janvier 2014

Questions budgétaires

Le budget du CUREJ a été de 43 000€ fin 2013 (39800 euros en janvier). Nous avons terminé l'année en réalisant des économies (grâce à une bonne gestion, des conventions, peu de demandes de déplacement et l'octroi de subventions pour nos projets), répondant ainsi aux demandes des services centraux.

Cette année, le CQD connaîtra une diminution de 7,4% du fait de la baisse de dotation globale du ministère. 30000 euros ont été versés en janvier et nous attendons l'ouverture progressive des conventions. Le complément devrait être versé en juillet lors de la DBM (Décision budgétaire modificative). Pour l'instant, sont prévues les dépenses suivantes :

- 7000€ de déplacements demandés ;
- 500€ pour les Annales de droit, qui est un renouvellement de l'aide financière apportée chaque année.
- Attribution d'une bourse de 1300 euros pour un doctorant souhaitant assister à l'Université d'été de l'Académie de droit international de La Haye, permettant la diminution de 50% des frais d'inscription, la prise en charge des déplacements et du logement. Cette bourse ne constitue pas un engagement sur le long terme. L'expérience pourra être renouvelée en fonction des demandes de nos doctorants.
- Financement de la publication des actes du colloque « Histoire du droit colonial » de J.-Ph. Bras, aux éditions Karthala, à hauteur de 2000 euros environ.
- Abonnements : toutes les propositions discutées lors de la précédente assemblée générale du CUREJ ont été acceptées par le service commun de documentation. L'abonnement AJDA papier continuera à être pris en charge par le CUREJ mais sera mis à disposition du public à la BU.
- Soutenances de thèses. Leur poids financier sera supporté par le CUREJ et l'ED. Le CUREJ avance tout d'abord l'intégralité des frais, que l'ED remboursera sur la base d'un forfait, 350 euros pour les soutenances de thèse, 550 euros pour les soutenances d'HDR. Le centre dépensera un peu plus de 2000 euros pour les soutenances (dix sont prévues dont deux HDR), le reste sera pris en charge par l'ED. En contrepartie, **l'ED prendra en charge les déplacements des doctorants** selon les modalités déjà établies : forfait de 200 euros, déplacement et hébergement, sans frais de bouche et **formulaire à remplir auprès de madame Pupin avec justification du déplacement et avis du directeur de thèse**. Les

déplacements entraînant une dépense plus importante seront plutôt pris en charge par le CUREJ.

- Les demandes de financement pour l'organisation des colloques 2014 s'élèvent pour l'instant à 8000 euros :
 - Service public ferroviaire de proximité : 500 euros
 - Statut de l'élu : 1824 euros
 - Jurisart : 700 euros
 - A titre prévisionnel, sans que les sommes aient été précisément demandées pour l'instant :
 - Colloque expertise : Ch. Pigache et F. Eudier
 - colloque Qualité de la loi : P. Albertini
 - Colloques 2015 et 2018 sur « fédéralisme et décentralisation » : S. Calmes-Brunet

En l'état actuel, le total des demandes représenterait un montant de 30 000 euros environ, ce qui est semblable aux sommes demandées l'an passé.

Activités 2014

- Projets de recherche

Un appel à candidature a été diffusé pour un projet porté par Marie-Pierre Lanfranchi, professeur à l'université du Havre, sur « les enjeux contemporains de l'exploration et de l'exploitation des ressources minérales marines profondes ». Jusqu'à présent, un enseignant et deux doctorants sont intéressés.

Suzanne Carval travaille sur le montage d'une demi-journée sur un référentiel d'indemnisation en matière de dommages corporels (avec B. Pons).

A la suite du colloque « Vélo et droit », organisé au Havre, Johan Dechepy discute avec des représentants du ministère du Développement durable pour travailler sur un projet de réforme du Code de la route. C. Legros et J. Ha Ngoc seraient intéressées. **Toute personne qui souhaiterait s'associer à ce projet peut prendre contact avec J. Dechepy.**

Le CUREJ a été sollicité pour travailler avec Pôle Emploi, qui a pris contact avec six autres laboratoires de l'Université. Il a été envisagé un colloque sur la dématérialisation des procédures. Il est rappelé que la dématérialisation des procédures fait partie des thèmes choisis dans le cadre du nouvel axe du CUREJ, « Nouvelles technologies et droit ». **Toute personne intéressée par ce projet est priée de prendre contact avec Suzanne Carval.**

- Un nouvel axe « Nouvelles technologies et droit » a été créé au sein du CUREJ, s'inscrivant dans un des axes transversaux de l'IRIHS « Interdisciplinarité et technologies numériques en

SHS ». Une première réunion a eu lieu fin novembre. L'objectif est d'appréhender les nouvelles technologies en tant qu'objet de recherche. Les questions de techniques comme support (patrimoine numérique), comme outil et comme progrès (fin en soi) ont été identifiées. Trois domaines se dessinent :

- déshumanisation : intrusion des nouvelles technologies dans le vivant pouvant aller jusqu'à la substitution de l'humain par la machine. Questions juridiques : remise en cause du principe d'indisponibilité du corps humain, délimitation de la sphère privée, appropriation et commercialisation des semences, etc.
 - Dématérialisation : les nouvelles technologies utilisées comme moyen d'accroître l'efficacité et la rapidité des procédures. Evolution de la dimension temporelle et disparition des supports écrits rendent nécessaire la recherche d'une sécurité renforcée et d'un contrôle adéquat (ex : transports, contentieux, démocratie, finances publiques)
 - Déterritorialisation/ désétatisation : caractère transfrontalier des nouvelles technologies remet en cause la notion de territoire comme élément constitutif de l'Etat. Il n'a plus le monopole du droit face à l'émergence de nouveaux acteurs. Nécessité de rechercher un critère d'applicabilité du droit autre que le territoire (cyberguerre, télérecherche médicale, captation des savoirs traditionnels).
- Rappel des Journées d'études ou colloques prévus
 - Journée « Loi de finances » (30 janvier, Eloi Diarra). Une demi-journée seulement, notamment à cause du retrait des notaires, qui se sont estimés finalement peu concernés par la loi.
 - « Le service public ferroviaire de proximité » (11 mars, Xavier Braud et Thomas Guilbaud).
 - Colloque de Toulouse « Le contrôle des religions par l'État en Europe, hier et aujourd'hui » (11-13 septembre, Hélène de Courrèges) ;
 - « Le statut de l'élu » (23-24 octobre, Arnaud Haquet) ;
 - « La qualité de la loi » (13-14 novembre, Pierre Albertini) ;
 - « L'expertise » (28 novembre, Christian Pigache et Frédérique Eudier) ;
 - Colloque « Crise(s) et droit(s) » (fin novembre) et tables rondes de Jurisart.

 - Cycle des Conférences Histoire, patrimoine et droit adossé au M2 Patrimoine et droit des activités culturelles, les conférences sont ouvertes aux doctorants et plus largement aux membres du CUREJ.

 - Information de Sylvia Calmes-Brunet : un groupe d'étudiants allemands de M2 viendront à la faculté du 31 mars au 6 avril.

Questions diverses

- L'IRIHS publie une Lettre d'information. **Ceux qui voudraient y participer doivent prendre contact avec Marie-Anne ou Corinne.**

- Le site Internet du CUREJ est en cours de réalisation. Le nouveau site de l'université étant opérationnel, il faut penser à l'articulation des deux sites. **Il est demandé aux membres du CUREJ de bien vouloir préparer un CV et une photo pour la constitution de la fiche annuelle, propre au site du laboratoire.**
- Financement de projets. L'équipe du CUREJ est prête à vous aider financièrement, matériellement et administrativement pour la mise en œuvre de tout projet de recherche, qu'il s'agisse d'un colloque ou de la préparation d'un dossier pour répondre à des appels à projet. Même si la réflexion scientifique est le moteur de tout projet de recherche, il est important de garder à l'esprit que tout projet passe d'abord par un financement.

Financements des colloques :

- l'IRIHS rédige deux appels par an mais ne finance, pour l'essentiel, que les projets interdisciplinaires (<http://irihs.univ-rouen.fr/accueil-de-l-irihs-341323.kjsp?RH=1384355777877>) ;
- Université (<http://www.univ-rouen.fr/>) : 500 (projet local), 800 (colloque national) ou 1200€ (colloque international) : la constitution du dossier doit se faire longtemps à l'avance. Il est impératif de signaler les projets d'organisation de gros colloques pendant l'année n-1.
- Région (<http://www.hautenormandie.fr/>) : la constitution du dossier se fait en même temps que la demande auprès de la commission recherche de l'université. La demande auprès de la région ne doit concerner que les gros colloques puisque le budget doit atteindre un seuil de 9000€.
- Autres : toute institution publique ou privée intéressées par le droit, par le sujet ou par une collaboration avec l'université

Pour d'autres projets :

- Voir l'IRIHS, la page du GRR CSN (<http://irihs.univ-rouen.fr/presentation-du-grr-csn-272714.kjsp?RH=1385567018457&RF=1385648818504>) : projet ou début de projet (dans le cadre d'une task-force).
- Au niveau national, les ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/financer-votre-projet/appels-ouverts/>)
- Au niveau européen (<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Appels-a-projets>).

Question de F. Eudier sur l'IRIHS. L'Institut a-t-il pour mission de faire se rencontrer les chercheurs de la Région ? M^{me} Eudier déplore avoir appris par hasard qu'une recherche se faisait sur le handicap, un de ses thèmes de recherche, et avec des chercheurs hors région. Il lui est répondu que l'IRIHS, en tant que fédération de recherche, a effectivement cette mission. Les appels à contribution pour des projets menés dans le cadre de l'IRIHS ont été diffusés à plusieurs reprises sans nécessairement rencontrer beaucoup de réponses de la part des collègues. **Nous invitons toutes les personnes intéressées à consulter le site internet afin de prendre contact avec les responsables des axes de recherche et à lire la lettre d'information** (<http://irihs.univ-rouen.fr/accueil-de-l-irihs-341323.kjsp?RH=1384355777877>).